

MAIRIE DE CHAUDES-AIGUES

**PROCES-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS
de la SÉANCE du 13 mars 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 13 mars à 19 heures 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUDES-AIGUES s'est réuni dans la salle du Conseil municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel BROUSSE, Maire.

***Étaient présents :** M. Michel BROUSSE, Maire, M. Jean-Luc BOUCHARINC 1^{er} Adjoint, Mme Béatrice ROCHER 2^{ème} Adjointe, M. Georges PLAGNE 3^{ème} Adjoint, Mme Nicole BATIFOL 4^{ème} Adjointe ;*

***MM.** Hervé CALDAGUÈS, Joël COSTEROUSSE, Marc GUIBERT, Pierre IRLE, Damien ORLHAC, Jean PASSEMARD, Thierry VERNHET ;
MMES Monique BOUSSUGE, Stéphanie SABAU.*

***Absent excusé :** M. Philippe SMETS*

Mme Nicole BATIFOL a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire.

**I – APPROBATION PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL
LORS DE LA SÉANCE DU 3 FEVRIER 2025**

Délibération n° 2025-12

Après que Monsieur le Maire ait donné lecture du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 3 février 2025, il propose à l'Assemblée délibérante d'adopter le Procès-Verbal de la séance susdite.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré

- ADOPTE le procès-verbal des délibérations de la séance du 3 février 2025.

POUR : 14

II – BUDGET GÉNÉRAL : APPROBATION DU CFU 2024

Délibération n° 2025-13

Monsieur Le Maire donne lecture des montants inscrits en dépenses et en recettes, tant pour la Section de Fonctionnement que la Section d'Investissement. Il donne toutes précisions utiles aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote du Compte Financier Unique 2024 du Budget Général de la Commune et quitte la salle des séances au moment de son approbation. Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC est désigné Président de la Séance du Conseil Municipal.

Le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion par dérogation aux dispositions régissant des documents. Il constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser). L'équilibre du CFU est apprécié globalement sur les 2 sections.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2023		113.254,44 €	95.901,05 €	0,00 €		17 353,39 €
Opération de l'exercice	1.768 345,78 €	1.917.099,39 €	994.018,18 €	1.171.843,04 €	2.762.363,96 €	3.088.973,90 €
Totaux	1.768 345,78 €	2.030.353,83 €	1.089.919,23 €	1.171.843,04 €	2.762.363,96 €	3.106.295,82 €
Résultat de clôture		262.008,05 €		81.923,81 €		343.931,86 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	22.900,00 €	302.475,27 €	22.900,00 €	302.475,27 €
Totaux cumulés	1.768 345,78 €	2.030.353,83 €	1.112.819,23 €	1.474.318,31 €	2.785.263,96 €	3.408.771,09 €
Résultats définitifs		262.008,05 €		361.499,08 €		623.507,13 €

Le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés : 13 VOIX, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **ARRETE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Général de la Commune aux sommes et aux résultats figurants dans le tableau ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 13

III – BUDGET ANNEXE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT : APPROBATION DU CFU 2024

Délibération n° 2025-14

Monsieur Le Maire donne lecture des montants inscrits en dépenses et en recettes, tant pour la Section d'Exploitation que la Section d'Investissement. Il donne toutes précisions utiles aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement et quitte la salle des séances au moment de son approbation. Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC est désigné Président de la Séance du Conseil Municipal.

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2023		149 766,51 €		49 663,85 €		199 430,36 €
Opération de l'exercice	259 035,95 €	221 689,40 €	180 461,53 €	132 452,23 €	439 497,48 €	354 141,63 €
Totaux	259 035,95 €	371 455,91 €	180 461,53 €	182 116,08 €	439 497,48 €	553 571,99 €
Résultat de clôture		112 419,96 €		1 654,55 €	0,00 €	114 074,51 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	104 946,15 €	10 253,00 €	104 946,15 €	10 253,00 €
Totaux cumulés	259 035,95 €	371 455,91 €	285 407,68 €	192 369,08 €	544 443,63 €	563 824,99 €
Résultats définitifs		112 419,96 €	- 93 038,60 €			19 381,36 €

Le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés : 13 VOIX, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **ARRETE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement de la Commune aux sommes et aux résultats figurants dans le tableau ci-dessus ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 13

IV – BUDGET ANNEXE DE L'HÔTELLERIE DU COUFFOUR : APPROBATION DU CFU 2024

Délibération n° 2025-15

Monsieur Le Maire donne lecture des montants inscrits en dépenses et en recettes, tant pour la Section de Fonctionnement que la Section d'Investissement. Il donne toutes précisions utiles aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe de l'Hôtellerie du Couffour et quitte la salle des séances au moment de son approbation. Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC est désigné Président de la Séance du Conseil Municipal.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2023		4722,27 €	22 447,73 €			199 430,36 €
Opération de l'exercice	1 873 518,56 €	1 868 839,99 €	1 671 173,50 €	1 852 598,02 €	3 544 692,06 €	3 721 438,01 €
Totaux	1 873 518,56 €	1 873 562,26 €	1 693 621,23 €	1 852 598,02 €	3 544 692,06 €	3 726 160,28 €
Résultat de clôture		43,70 €		158 976,79 €	0.00 €	159 020,49 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	1 873 518,56 €	1 873 562,26 €	1 693 621,23 €	1 852 598,02 €	3 544 692,06 €	3 726 160,28 €
Résultats définitifs		43,70 €		158 976,79 €		159 020,49 €

Le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés : 13 VOIX, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **ARRETE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe de l'Hôtellerie du Couffour de la Commune aux sommes et aux résultats figurants dans le tableau ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 13

V – BUDGET ANNEXE DE L'EAU CHAUDE DU PAR : APPROBATION DU CFU 2024

Délibération n° 2025-16

Monsieur Le Maire donne lecture des montants inscrits en dépenses et en recettes, tant pour la Section de Fonctionnement que la Section d'Investissement. Il donne toutes précisions utiles aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe de l'Eau Chaude du Par et quitte la salle des séances au moment de son approbation. Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC est désigné Président de la Séance du Conseil Municipal.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2023		3,10 €		29 855,69 €		29 858,79 €
Opération de l'exercice	32 792,54 €	32 792,51 €	26 329,40 €	29 259,00 €	59 121,94 €	62 051,51 €
Totaux	32 792,54 €	32 795,61 €	26 329,40 €	59 114,69 €	59 121,94 €	91 910,30 €
Résultat de clôture		3,07 €		32 785,29 €	0,00 €	32 788,36 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	32 792,54 €	32 795,61 €	26 329,40 €	59 114,69 €	59 121,94 €	91 910,30 €
Résultats définitifs		3,07 €		32 785,29 €		32 788,36 €

Le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés : 13 VOIX, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **ARRETE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe de l'Eau Chaude du Par de la Commune aux sommes et aux résultats figurants dans le tableau ci-dessus ;
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 13

VI – BUDGET ANNEXE DU LOTISSEMENT DE L'ENCLOS : APPROBATION DU CFU 2024

Délibération n° 2025-17

Monsieur Le Maire donne lecture des montants inscrits en dépenses et en recettes, tant pour la Section de Fonctionnement que la Section d'Investissement. Il donne toutes précisions utiles aux membres du Conseil Municipal.

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote du Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe du Lotissement de l'Enclos et quitte la salle des séances au moment de son approbation. Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC est désigné Président de la Séance du Conseil Municipal.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés 2023	306,20 €		21 933,57 €		22 239,77 €	
Opération de l'exercice	0,00 €	306,20 €	306,20 €	0,00 €	306,20 €	306,20 €
Totaux	306,20 €	306,20 €	22 239,77 €	0,00 €	22 545,97 €	306,20 €
Résultat de clôture		0,00 €		- 22 239,77 €	0,00 €	- 22 239,77 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Totaux cumulés	306,20 €	306,20 €	22 239,77 €	0,00 €	22 545,97 €	306,20 €
Résultats définitifs		0,00 €		- 22 239,77 €		- 22 239,77 €

Le Conseil Municipal,

A la majorité des suffrages exprimés : 13 VOIX, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

- **ARRETE** le Compte Financier Unique 2024 du Budget Annexe du Lotissement de l'Enclos de la Commune aux sommes et aux résultats figurants dans le tableau ci-dessus ;

- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 13

VII – BUDGET GÉNÉRAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNE – AFFECTATION DES RÉSULTATS

Délibération n° 2025-18

Le résultat de la section de Fonctionnement (d'Exploitation) apparaissant au Compte Financier Unique, appelé résultat de Fonctionnement (d'Exploitation), sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. **Ce résultat est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté.**

S'agissant des affectations, le Conseil Municipal est d'abord tenu de respecter la priorité d'affectation en réserves (compte 1068) nécessaire à l'autofinancement de la section d'Investissement. Ce besoin de financement de la section d'Investissement doit intégrer les restes à réaliser. Ensuite, le solde disponible du résultat de Fonctionnement peut être soit affecté en réserves supplémentaires pour financer la section d'Investissement, soit conservé à la section de Fonctionnement en excédent reporté, soit combiner les deux possibilités.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- d'affecter comme suit les résultats de Fonctionnement constatés à la clôture de l'exercice 2024 :

I /Budget Général de la commune :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice (A)	1 768 345,78 €
Recettes de l'exercice (B)	1 917 099,39 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	148 753,61 €
Résultat de fonctionnement reporté (D)	113 254,44 €
Résultat de clôture 2024 (E=C+D)	262 008,05 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice (A)	994 018,18 €
Recettes de l'exercice (B)	1 171 843,04 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	177 824,86 €
Résultat d'investissement reporté (D)	- 95 901,05 €
Résultat de clôture 2024 (E=C+D)	81 923,81 €

Besoin de financement en investissement : néant

Les résultats de la gestion 2024 au Budget Primitif 2025 sont affectés comme suit :

<u>SECTION</u>	<u>IMPUTATION</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Investissement	R/001		81 923,81 €
Fonctionnement	R/002		262 008,05 €

II/ Budget Annexe de l'eau et de l'assainissement :

Exploitation :

Dépenses de l'exercice (A)	259 035,95 €
Recettes de l'exercice (B)	221 689,40 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	- 37 346,55 €
Résultat d'exploitation reporté (D)	149 766,51 €
Résultat de clôture 2024 (E=C+D)	112 419,96 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice (A)	180 461,53 €
Recettes de l'exercice (B)	132 452, 23€
Résultat de l'exercice (C = B-A)	- 48 009,30 €
Résultat d'investissement reporté (D)	49 663,85 €
Résultat de clôture 2024 (E=C+D)	1 654,55 €

Besoin de financement en investissement :

Solde de clôture 2024 (F)	1 654,55 €
Restes-à-réaliser en dépenses (G)	-104 946,15 €
Restes-à-réaliser en recettes (H)	10 253,00 €
Besoin de financement 2024 (=F-G+H)	- 93 038,60 €

Les résultats de la gestion 2024 au budget annexe de l'Eau et de l'Assainissement 2024 sont affectés comme suit :

SECTION	IMPUTATION	DEPENSES	RECETTES
Investissement	R/001		1 654,55 €
	R/1068		93 038,60 €
Exploitation	R/002		19 381,36 €

III /Budget Annexe de l'Hôtellerie du Couffour :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice (A)	1 873 518,56 €
Recettes de l'exercice (B)	1 868 839,99 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	- 4678,57 €
Résultat de fonctionnement reporté (D)	4722,27 €
Résultat de clôture 2024 (E=C+D)	43,70 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice (A)	1 671 173,50 €
Recettes de l'exercice (B)	1 852 598,02 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	181 424,52 €
Résultat d'investissement reporté (D)	- 22 447,73 €
Résultat de clôture 2024 (E=C+D)	158 976,79 €

Besoin de financement en investissement : néant

Ce budget doit être clôturé. Le calcul du montant à affecté au Budget Primitif 2025 devra être réalisé en cumulant les résultats du budget principal et ceux du budget clôturé soit :

<u>SECTION</u>	<u>IMPUTATION</u>	<u>RECETTES BUDGET GENERAL</u>	<u>RECETTES BUDGET A CLOTURER</u>	<u>SOIT ENSEMBLE</u>
Investissement	R/001	81 923,81 €	158 976,79 €	240 900,60 €
Fonctionnement	R/002	262 008,05 €	43,70 €	262 051,75 €

IV /Budget Annexe de l'Eau Chaude du Par :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice (A)	32 792,54 €
Recettes de l'exercice (B)	32 792,51 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	- 0,03 €
Résultat de fonctionnement reporté (D)	3,10 €
Résultat de clôture 2024 (E=C+D)	3,07 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice (A)	26 329,40 €
Recettes de l'exercice (B)	29 259,00 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	2 929,60 €
Résultat d'investissement reporté (D)	29 855,69 €
Résultat de clôture 2024 (E=C+D)	32 785,29 €

Besoin de financement en investissement : néant

Les résultats de la gestion 2024 au budget annexe de l'Eau Chaude du Par 2025 sont affectés comme suit :

<u>SECTION</u>	<u>IMPUTATION</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Investissement	R/001		32 785,29 €
Fonctionnement	R/002		3,07 €

V /Budget Annexe du Lotissement de l'Enclos :

Fonctionnement :

Dépenses de l'exercice (A)	0,00 €
Recettes de l'exercice (B)	306,20 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	306,20 €
Résultat de fonctionnement reporté (D)	- 306,20 €
Résultat de clôture 2024 (E=C+D)	0,00 €

Investissement :

Dépenses de l'exercice (A)	306,20 €
Recettes de l'exercice (B)	0,00 €
Résultat de l'exercice (C = B-A)	- 306,20 €
Résultat d'investissement reporté (D)	- 21 933,57 €
Résultat de clôture 2024 (E=C+D)	- 22 239,77 €

Les résultats de la gestion 2024 au budget annexe du Lotissement de l'Enclos 2024 sont affectés comme suit :

<u>SECTION</u>	<u>IMPUTATION</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Investissement	D/001	22 239,77 €	
	R/1068		
Fonctionnement	D/002		

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- DECIDE D'AFFECTER comme indiqué ci-dessus les résultats de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2024.

POUR : 14

VIII – TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE PUBLIC SUITE AMÉNAGEMENT BASSE TENSION AU SQUARE PIERRE VIALARD

Délibération n° 2025-19

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'éclairage public suite à l'aménagement BT du square Pierre Vialard peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 1 100.00 €.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 7 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50% du montant HT de l'opération, soit :

- un versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- DONNE son accord sur les dispositions techniques et financières du projet ;

- AUTORISE Monsieur le Maire à verser le fonds de concours, et signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

- DECIDE de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux

POUR : 14

IX – ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE AU SQUARE PIERRE VIALARD

Délibération n° 2025-20

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les travaux d'enfouissement du réseau téléphonique au square Pierre Vialard peuvent être réalisés par le Syndicat Départemental d'Energies du Cantal. Le montant total HT de l'opération s'élève à 7.700,00€.

En application de la délibération du Comité Syndical en date du 24 mars 2016, avec effet au 1^{er} novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 80% du montant HT de l'opération, soit :

- un 1^{er} versement 3.080,00€ à la commande des travaux.

- un 2^{ème} versement au décompte des travaux.

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat.

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- **DONNE son accord sur les dispositions techniques et financières du projet ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser le fonds de concours, et signer toutes les pièces relatives à ce dossier ;**
- **DECIDE de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux**

POUR : 14

X – SECTION DE BOISSIÈRES : VENTE DE TERRAIN

Délibération n° 2025-21

Monsieur Hervé CALDAGUES quitte la salle des séances et ne prend pas part au vote.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une demande d'acquisition de terrain a été reçue de la part d'un habitant de la section, agriculteur, qui souhaite acquérir un bien de section de 1ha60, cadastré B 120.

L'article L2411-16 du CGCT précise que « *le changement d'usage ou la vente de tout ou partie d'un bien de section est décidé par le Conseil Municipal, après accord de la majorité des électeurs de la section, convoqués par le Maire* ».

Le Conseil, le Maire entendu, après en avoir délibéré :

- **SE PRONONCE en faveur de cette demande pour l'acquisition de cette parcelle ;**
- **PRECISE qu'il convient de procéder à un vote des électeurs membres de la section de Boissières ;**
- **DEMANDE à Monsieur le Maire de convoquer les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune et ayant leur domicile réel et fixe sur ladite section afin qu'ils se prononcent sur cette demande ;**
- **FIXE le prix de vente de la parcelle B 120 de 1ha60 à 4.650,00 € ;**
- **PRECISE que les frais d'acte notarié et de tous documents utiles (géomètre, document d'arpentage...) seront à la charge de l'acquéreur ;**
- **DEMANDE à Monsieur le Maire d'accomplir les démarches administratives nécessaires à la poursuite de ce dossier.**

POUR : 13

XI – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire prend la parole et informe l'assemblée qu'il a reçu Monsieur le préfet afin de visiter le Village de Vacances. Il indique que si ce projet de réhabilitation se réalise, le budget sera inscrit dans un budget annexe. Il précise qu'à partir de 2031, il y aura une forte baisse de la dette de la commune et qu'il sera envisageable pour la commune d'emprunter sur du long terme.

VVF propose de signer un bail de 12 ans. Les recettes du loyer de VVF doivent compenser les dépenses. En ce qui concerne les subventions, pour les financements Etat, une convention triennale sera signée pour le versement de la DSIL. En effet la DSIL, est versée aux communes pour les projets à dominante économique alors que la DETR soutient de façon beaucoup plus générale les investissements des collectivités. Monsieur le Maire rappelle l'intérêt économique majeur du VVF qui d'une part est source d'emploi pour la commune, et d'autre part constitue une offre d'hébergement commercialisée ce qui est très important pour le territoire. Enfin le village de vacances contribue à l'obtention de la dénomination « Station de Tourisme » car ce label prend en compte le taux d'hébergements classés situés sur le territoire communal. Pour conclure Monsieur le Maire rappelle que si le village de vacances venait à fermer il faudrait ensuite régler le problème de l'existence d'une friche touristique. Les enjeux sont donc importants.

Ensuite, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la « Maison PECOUL » située Place du Gravier ne sera pas louée cette année. Il fait remarquer que cette maison coûte à la collectivité notamment à cause des taxes foncières et taxe d'habitation. Il propose donc aux membres du Conseil Municipal de mettre ce bien en vente. Béatrice ROCHER dit qu'il serait judicieux de faire expertiser ce bien. Monsieur le Maire suggère de faire intervenir un expert foncier immobilier et informe l'assemblée qu'un projet de délibération sera soumis au vote Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dit que le personnel technique a réalisé des travaux au musée de la Géothermie et qu'il n'y a plus d'eau chaude qui remonte dans la cage de l'ascenseur. Concernant les travaux du lavoir, il annonce que la commune bénéficiera d'un Fonds de Concours de Saint-Flour Communauté de 20.000,00 €. La région devrait subventionner ce projet à hauteur de 28.000,00 €. Le coût total des travaux est de 97 500,00 €. Concernant la réfection de l'éclairage, un fonds de concours sera sollicité auprès du SDEC.

Monsieur le Maire informe que les fauteuils du Cinéma ont été nettoyés par l'entreprise C TOUNET AUBRAC. Il indique aussi que les chaises de la salle du Conseil vont être restaurés par Mme Caroline BOUSQUET, artisan tapissier à Laguiole.

Monsieur le Maire indique que cette année la commune assurera la gestion du camping et va à cet effet constituer une équipe dédiée à l'entretien du camping. Il précise que des travaux sont nécessaires. Il faut entièrement refaire un vestiaire sanitaire, et remettre aux normes plusieurs bornes électriques. Il rappelle que ces travaux sont indispensables pour rentrer dans le programme de « Camping Mon Village » proposé par Camping-car Park. Ce dernier devrait récupérer la gestion du camping à plus ou moins long terme.

Monsieur Joël COSTEROUSSÉ demande s'il serait possible de remettre en place l'éclairage public pour la traversée de Chaudes-Aigues. Monsieur Jean-Luc BOUCHARINC fait remarquer que ce serait appréciable pour le personnel qui travaille de nuit à l'Hôpital ou à l'EHPAD et pour tous ceux qui sortent des restaurants un peu tard. Monsieur le Maire répond que pour cela, il faut restructurer l'installation. Il sera donc demandé au SDEC d'étudier le problème. Il annonce également que le réseau de vidéo protection autorisé par la Préfecture et financé par la Région sera installé en avril 2025.

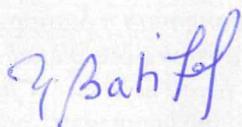
Monsieur Jean PASSEMARD informe ses collègues qu'il a participé à une réunion concernant les aidants familiaux. Il y a sur la Région Auvergne au moins 3000 aidants de moins de 17 ans. Plusieurs actions seront mises en place en 2025 pour permettre aux aidants d'avoir une journée de répit notamment avec la journée au Théâtre de Rue à Aurillac. Il sera également proposé une « journée civile » pour demander à quelqu'un de donner une heure de son temps pour que l'aidant puisse aller faire ses courses ou aller à ses RDV par exemple. Au cours de cette réunion, Monsieur PASSEMARD a proposé qu'il soit mis un accueil de jour pour les aidés dans tous les EHPAD qui n'en dispose pas.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Compte-Rendu sur 10 feuillets numérotés de 1 à 10.

Vu par nous, Maire de la commune de CHAUDES-AIGUES, publiée sous format électronique sur le site www.chaudes-aigues.fr conformément à l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La Secrétaire de séance
Nicole BATIFOL



Le Maire
Michel BROUSSE

